

FRANCO PARLEUR

JOURNAL DE COMBAT ET DE CRITIQUE
ORGANE D'ACTION NATIONALE

Qui bene amat, bene castigat

RAOUL RENAULT
Directeur

Qui aime bien, châtie bien

❖ Pauvres Contribuables ❖

Dans les journaux et à la radio les contribuables ont appris avec stupeur qu'un bon nombre de clauses du bill de Québec n'étaient pas légales.

C'est ni plus ni moins que renversant, qu'étourdissant.

Voilà au-delà d'un mois que la Chambre siège, qu'un bon nombre de lois ont été adoptées, que plusieurs bills privés ont subi tous les stades, et le pauvre bill de Québec est encore en panne.

Pourtant nous avons deux aviseurs légaux au service de la ville, pourtant on a souvent recours à des avocats du dehors, pourtant certaines clauses ont été confiées à d'autres avocats que les aviseurs réguliers de la ville, pourtant le bill était imprimé et prêt à être soumis à nos législateurs.

Mais il est informe, illégal, mal foutu.

Les membres du comité exécutif ont été convoqués tous les jours de la semaine pour le retaper, le purger. Mardi, ils étaient convoqués pour dix heures et demie. Ce n'est qu'à midi moins le quart que le maire apparut.

Il va sans dire que les échevins n'étaient pas contents, qu'ils pestaient contre le maire, qui retarde tout, qui annonce sur tout, qui finasse sur tout, qui "braye" sur tout, et qui, cependant, n'aboutit qu'à retarder le travail, à bloquer tout.

On dirait qu'il fait cela pour embrouiller les choses, pour créer des embarras, pour fendre les cheveux en quatre. Rien ne marche, rien ne se fait. Le bill de Québec en est un exemple frappant de l'incurie, de la turpitude et de l'incohérence qui règnent à l'hôtel de ville.

Que faisait le maire alors que les échevins attendaient après lui comme toujours?

Il "expertisait" une des machines à comptabilité pour lesquelles il s'est autorisé à dépenser \$25,000. Quelle expertise!

Pendant ce temps-là, que le maire jouait avec la machine, les échevins attendaient.

Dix minutes avant midi, le maire descendit du cinquième étage et les échevins, qui sortaient de la salle du comité pour retourner chez eux, le rencontrèrent

au pied de l'escalier qui conduit aux salles de l'Exposition provinciale. Quelques-uns lui firent des reproches voilés mais le maire répondit qu'on le demandait partout.

"En tous les cas, entendons-nous, dit l'échevin Gingras, pour être ici à 3 h. 30 précises cet après-midi".

"Moi, je ne pourrai pas y être", répondit le maire.

"C'est de valeur, répliqua l'échevin Gingras, parce que c'est vous qu'il nous faut. Quand vous n'y êtes pas cela ne marche pas".

"Organisez vos affaires pour vous occuper de nous autres", dit l'échevin Chrysanthe Jobin, visiblement agacé.

Le premier échevin à prendre la parole déclara que les affaires de la ville ne pouvaient pas être en bon ordre quand les séances du comité ne commencent jamais en temps.

Un autre dit qu'il faudrait un ordre du jour préparé par le président du comité lui-même qui saurait ainsi de quoi il sera question et pourrait se préparer en conséquence.

Et c'est comme cela que les affaires de la ville sont administrées, au bout du bâton, au gré fantaisiste du maire Grégoire, que tout s'en va à la débâcle, que le cartel en qui les contribuables avaient placé tant d'espérance se désagrège.

Pas de suite, pas de méthodes, si ce n'est dans l'art de créer des ennuis, de susciter des tracasseries d'enfants d'écoles, de tondre sur des oeufs, de faire des économies de bouts de chandelles. Mais lorsqu'il s'agit de \$35,000 et \$25,000 pour la vérification des livres, de \$25,000 pour les appareils de comptabilité de \$50,000 pour la préparation des plans de l'égoût collecteur, cela passe comme du bon beurre dans la poêle.

Qu'avons-nous donc fait au bon Dieu pour tomber ainsi de précipices en précipices?

Encore les Profiteurs

On fait actuellement une propagande bruyante pour engager le public à profiter de la loi récemment votée par le parlement fédéral, pour l'amélioration et la réparation des propriétés.

Cette loi, qui permet aux banques de faire des avances s'étendant de six mois à trois ans, à un taux d'intérêt de 3 1/4 %, est assurément bonne. Les emprunteurs de bonne foi peuvent obtenir assez facilement des avances qui leur permettront d'améliorer leur propriété.

Les fabricants et les marchands de matériaux de construction ont flairé une belle affaire, les grands journaux aussi. C'est pour cela, que nous voyons toutes les semaines depuis quelque temps, dans les grands journaux, de nombreuses annonces de marchands de matériaux de construction.

Jusque là, rien de mal. Tout le monde a le droit de faire connaître et de pousser la vente de ses marchandises. Il y a si longtemps que la construction est presque nulle, que les marchands ont des stocks sur les bras qu'ils écoulent très lentement.

Et voici qu'une belle occasion s'offre à eux de profiter d'une aubaine qui s'offre à eux d'une façon toute providentielle.

Mais voilà. On nous apprend que depuis le premier janvier les matériaux de construction ont subi, en général, une hausse de 25 % et que la moitié de cette hausse a été faite depuis le premier mars.

C'est inconcevable.

Tandis que le gouvernement s'efforce de trouver des moyens d'améliorer les conditions économiques voici que des profiteurs s'autorisent de l'activité qui va renaître pour détruire, du moins amoindrir les efforts louables du gouvernement.

Il n'y a pas de doute que cette hausse a d'abord pris son origine chez le producteur, chez le manufacturier, et que le détaillant a du suivre le cours.

C'est malheureux que des entraves de cette nature interviennent de la sorte lorsque les gouvernements font de leur mieux pour mater la dépression.

Allégeons nos Programmes Scolaires

Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi tant de nos jeunes gens et de nos jeunes filles qui ont pourtant fait leurs études dans des écoles dirigées par des religieux, des religieuses et des instituteurs catholiques, tombent si facilement dès qu'ils se buttent à quelque difficulté d'ordre moral à leur entrée dans la vie?

N'avions-nous pas le droit de prétendre que ces jeunes gens seraient prémunis contre les dangers que courraient un jour leur foi et leur vertu? Ne croyions-nous pas sincèrement nos enfants préparés pour la lutte et disposés à combattre pour demeurer chastes et religieux? Règle générale, ces chûtes lamentables ne se produisent-elles à la première tentation, nos enfants ne tombent-ils pas à la renverse au premier obstacle qui se trouve sur leur route? Cet état de choses est fâcheux, très fâcheux même, car, il présage d'une vie sinon stérile du moins insuffisamment remplie de bonnes actions.

Cet état de choses est cause que notre race s'achemine vers la mort, mort religieuse et mort morale, comme ne cessent de le proclamer nos évêques, nos moralistes et nos sociologues, c'est-à-dire ceux qui prennent contact avec les misères de nos gens et sont chargés de trouver des remèdes aux maux qui affligent notre peuple. Notre race

se doit de demeurer toujours ce, rer notre survivance.

que Dieu l'a faite, sinon il lui sera impossible de jouer le noble rôle qui lui fut assigné dès son berceau: celui d'évangéliser cette terre d'Amérique et d'y faire retentir le doux verbe français.

Si vous le voulez bien, nous allons étudier ensemble ce grave problème qui crée de l'anxiété dans tous les milieux susceptibles de comprendre cette pénible situation que nous déplorons après bien d'autres et voir aux moyens à prendre pour la solution de façon heureuse.

Notre peuple a le grand bonheur de voir l'instruction de ses enfants confiée à des congrégations de femmes et d'hommes dont nous n'avons pas à faire ici l'apologie, ici, précisément parce que tous apprécient à sa juste valeur le dévouement inlassable dont elles font preuve depuis des décades. Fasse le ciel que notre peuple n'aille jamais commettre l'erreur de substituer à ses chères congrégations enseignantes, hospitalières et autres, comme le fit au début de ce siècle la France maçonnique de Combes, de Briand, de Ferrer et de Clémenceau, ces institutions laïques qui, en dépit de leur bonne volonté, ne pourront jamais faire autant que les premières pour la conservation de notre double caractère français et catholique, c'est-à-dire pour assu-

rer notre survivance.

Que notre peuple n'aille jamais

commettre la bêtise de rompre avec l'état de choses actuel, sinon, il ne tardera pas à s'en repentir. Si, par exemple, nous allions confier notre enseignement à des maîtres laïques, nous ne tarderions pas à nous rendre compte de notre erreur, en constatant les fâcheux effets qui résulteraient d'un changement aussi radical. Nous le savons, les modernistes, les francs-maçons, les communistes et les mangeurs de curés veulent mettre un terme, à cette coutume de confier l'instruction de nos enfants à

des congrégations enseignantes; mais, gardons-nous d'accepter leurs vues, car alors nous ne tarderions pas à nous reprocher d'avoir acquiescé à leur infâme désir. Si jamais nous allions substituer au régime actuel celui que ces ennemis de notre religion et de notre race veulent nous imposer, nous ne manquerions pas de vivre des jours aussi sombres que ceux vécus par nos frères de France depuis le jour où, dans un moment d'égarément inexplicable, ils ont confié leurs écoles aux infâmes créatures des loges maçonniques.

Oui, prenons garde et veillons avec un soin jaloux sur nos institutions qui peuvent assurer notre survivance.

Suite à la page 2

Allégeons nos Programmes Scolaires

Suite de la page 1
Ceci ne veut pas dire que notre système scolaire, tel que nous le connaissons depuis le jour où les autorités civiles l'ont pris sous leur direction, c'est-à-dire depuis le jour où l'on a substitué le Conseil de l'Instruction publique aux corporations scolaires paroissiales; cela ne veut pas dire que notre système scolaire soit parfait, qu'il n'y ait rien à retrancher ni à ajouter; notre mode d'instruction publique, chacun de bonne foi et d'averti le reconnaît, même s'il peut subir avec avantage la comparaison avec ceux en vigueur dans la confiance des autorités compétentes les plus sévères. Il est par exemple une lacune qu'il convient de dissiper au plus tôt si l'on veut solutionner ce grave problème de la facilité avec laquelle nos jeunes gens, et nos jeunes filles succombent à leur sortie de l'école et donner à notre race l'impulsion religieuse dont elle a grandement besoin de nos jours où tout est mis en oeuvre pour détruire la foi et les bonnes moeurs chez les nôtres.

Cette lacune, ne craignons pas de la reconnaître, c'est la part, chaque année écourtée, que l'on donne à l'enseignement religieux dans nos écoles, réduction qui se manifeste de plus en plus chaque année nous disons-nous une fois de plus, coïncide avec l'expansion de l'immoralité chez nous, le dévergondage des moeurs, l'émancipation de notre jeunesse, l'indifférence religieuse chez nos gens, l'absence de zèle chez une partie de notre clergé, l'absence d'honnêteté chez nos administrateurs, les succès de la presse jaune, l'expansion des modes païennes et écoeurantes, la multiplication des naissances illégitimes; bref, avec l'affranchissement de chacun de ses devoirs envers Dieu et soi-même. Sans un retour à une vie religieuse et morale plus intense, notre race connaîtra des jours sombres dans un avenir rapproché.

A notre sens, on ne fait pas assez grande la part de l'enseignement religieux à l'école. Il serait injuste de tenir responsables de cet état de choses les instituteurs qui, en réalité et malheureusement, sont de nos jours de simples fonctionnaires qui n'ont pas le droit de dénoncer les décisions de leurs supérieurs de la Commission scolaire locale et du Conseil de l'Instruction publique.

On devrait laisser plus de liberté aux instituteurs dont la probité et la compétence ne peuvent être mises en doute. Au lieu de les astreindre à une besogne de pure soumission, on devrait les laisser à leurs initiatives, leur permettre de préparer leur programmes.

Nous ne tenons pas ce langage pour le simple plaisir d'être désagréable, mais uniquement pour servir les intérêts de notre peuple et ceux de la cause de l'instruction chez nous.

Nous avons des raisons graves pour agir comme nous le faisons présentement et nous ne croyons pas forcer la note en affirmant que nous ne sommes pas seul à souhaiter certaines réformes dans notre système scolaire.

Savez-vous que dans une école supérieure d'enseignement primaire de cette province, il n'est donné qu'une demi-heure par semaine de catéchisme. Il est vrai que deux ecclésiastiques y donnent chacun une heure par semaine d'apologétique et de philosophie, mais, ces dernières sciences remplacent-elles avantageusement l'enseignement du petit catéchisme. Combien parmi

ces élèves comprennent les leçons de philosophie et d'apologétique qui leur sont données et combien en profitent. On nous informe qu'ailleurs cette leçon de catéchisme n'existe pas. Nos programmes sont, à notre sens, trop lourds de prétendues connaissances nécessaires au jeune homme et à la jeune fille qui veulent réussir dans la vie? On bourre le crâne de nos enfants de toutes sortes de choses plus ou moins assimilables, sans tenir compte de la valeur intellectuelle ou du degré d'absorption des élèves. Le résultat de cette hyper absorption intellectuelle ou de ce bourrage de crâne ne se fait pas attendre longtemps; les volontés s'amolissent, les esprits se détachent, les coeurs s'atrophient et le découragement s'empare de ces jeunes vies dès qu'ils prennent contact avec les apâtres de la vie, vie religieuse, morale, sociale et matérielle, c'est-à-dire dès qu'ils entrent dans la vie.

On s'efforce beaucoup plus de faire de nos enfants des sortes d'encyclopédistes que des "hommes"; on attache plus d'importance en pratique aux connaissances profanes qu'aux connaissances religieuses et morales. Nos créateurs de programmes scolaires apprécient davantage en pratique les connaissances de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la zoologie, de la géologie, de la biologie, de la physique, de la chimie, de la paléontologie, de l'anglais, des langues mortes, de l'histoire ancienne et de la comptabilité, toutes sciences qui ne sont pas mauvaises en soi mais qui ne peuvent être assimilées par tous les cerveaux et qui ne devraient être distribuées qu'à bon escient. Quant à l'enseignement du petit catéchisme, une pauvre petite demi-heure par semaine! et dans certaines écoles, pas même une seconde. Et l'on persiste à croire qu'il sortira des hommes et des femmes des écoles et des couvents où l'Etat n'aurait jamais dû s'introduire?

Trouvez-vous que l'enseignement de la religion tient la première place dans nos prétendues écoles catholiques? Si encore, nos élèves finissants avaient contracté l'habitude au cours de leurs études de lire les livres qui traitent de religion, si encore, l'enseignement religieux post-scolaire était intense chez nous, nous n'aurions pas trop à nous plaindre; mais, ne constatons-nous pas tous les jours que nos jeunes gens et nos jeunes filles n'éprouvent aucun goût pour les livres sérieux durant leurs études et encore moins une fois sortis de l'école et que l'enseignement religieux post-scolaire laisse beaucoup à désirer. S'il en était autrement, assisterions-nous à ce dévergondage alarmant des moeurs chez nous, verrions-nous ces scandales des plages, des salons, de la rue et de tous les lieux d'amusements qu'il serait plus exact de qualifier de lieux de débauche?

On ne devrait pas se contenter d'une petite demi-heure de catéchisme, et d'une heure de philosophie et d'apologétique par semaine dans nos écoles fréquentées par nos grands garçons et nos grandes filles de 18 à 20 ans, qui est, l'âge le plus critique, celui où les passions sont les plus violentes et où l'on est si facilement distrait. Les parents devraient au contraire exiger que l'on donne au moins une heure de religion chaque jour de la semaine, dut-on pour cela retrancher sur l'une ou l'autre des matières profanes qui, pour la plupart seront d'aucune utilité à nos enfants tandis que la religion et la morale seront d'une nécessité absolue tous les jours de leur vie.

ligion et la morale seront d'une nécessité absolue tous les jours de leur vie.

Qu'arrivera-t-il le jour où nos enfants n'entendront parler durant de longues heures et, des jours entiers que de comptabilité, d'histoire naturelle, d'économie politique, etc... Au fait que se produit-il? Nos enfants sont-ils plus pieux et plus vertueux, plus respectueux et plus obéissants, que nous l'étions nous-mêmes quand nous avions leur âge; nos enfants comprennent-ils davantage leurs devoirs envers eux-mêmes, leurs parents, nos prêtres, leurs professeurs et leurs semblables? Quelle génération nous prépare-t-on. Si ces jeunes gens décident jamais de fréquenter nos écoles technique, polytechnique, dentaire et des beaux arts, voire même notre université, où ils ne se donne aucun enseignement religieux, exception faite pour cette dernière où il est donné un cours de philosophie morale obligatoire et dans lesquelles écoles il ne se fait aucune prière ni n'apparaissent des signes religieux tels que crucifix et images-pieuses; si nos jeunes gens fréquentent ces écoles supérieures, qu'arrivera-t-il? Si, d'autre part, ils prennent du travail dans une de nos usines, de nos bureaux ou de nos magasins, comme le feront la plupart, endroits où la morale est souvent bannie, voire même méprisée et outragée, qu'adviendra-t-il de ces jeunes gens et de ces jeunes filles dont on aura bourré le crâne de toutes sortes de choses inutiles au lieu de leur imprégner profondément le coeur et l'esprit de sentiments religieux qui auraient fait d'eux des hommes et des femmes au lieu de prétentieux petits roquets. Nous ne prétendons pas qu'un enseignement plus intense des choses de la foi et de la morale à tous les degrés de l'enseignement, primaire, supérieur et spécial mettra nos jeunes gens à l'abri des dangers de la vie, qu'il les immunisera à jamais contre les erreurs du siècle, qu'il mettra un terme aux folies

de notre jeunesse et qu'il fera cesser du coup ces chutes lamentables qui alarment nos moralistes et nos sociologues. Non, nous ne prétendons pas cela, mais, ce dont nous sommes convaincu c'est qu'un enseignement religieux plus poussé dans nos écoles nous vaudra de voir nos jeunes plus vaillants, plus courageux quand l'heure des tentations sonnera. Cette seule appréhension ne suffit-elle pas pour amener nos gens qui dirigent notre Conseil de l'Instruction pu-

blique et le Comité des écoles publiques dans nos villes et nos campagnes d'alléger les programmes scolaires actuels des matières profanes dont la nécessité n'est pas prouvée et d'y substituer un enseignement religieux plus intense. Seule une connaissance plus approfondie de notre religion nous mettra à l'abri des dangers qui nous menacent, dont le moindre n'est certainement pas la guerre anti-religieuse que l'avenir nous réserve.

C. B.

Tél. Bureau: 2-1408

Résidence: 2-1608

ALLEYN TASCHEREAU

Conseil du Roi

Avoocat et Procureur

76, RUE ST-PIERRE

QUEBEC

Les Prévoyants du Canada

Actif le 31 décembre 1935: \$7,205,739.24

"Fonds de Pension"

On assure tout, sauf sa vieillesse.

Est-ce raisonnable?

Nos rentes viagères rendront vos jours heureux, aux meilleures conditions possibles.

Somme payée aux rentiers: \$2,712,908.67

SUCCURSALES :

Montréal, Chambre 22

"Edifice La Patrie"

SIEGE SOCIAL :

56 rue St-Pierre, Québec

Edifice des Prévoyants

QUEBEC POWER



Cette année nous prévoyons au-delà de 5,000 déménagements en 3 jours.

Si vous ne voulez pas être parmi les derniers clients servis faites-nous parvenir le plus tôt possible la formule de déménagement que notre releveur de compteur a laissé chez vous.

Merci

Les activités politiques et administratives sur la coline parlementaire

Trois lois importantes sont adoptées à l'Assemblée Législative. — La première vient en aide aux pêcheries. — A l'avenir, on exigera l'incorporation provinciale des compagnies qui exploitent nos ressources naturelles. — Loi imbu de plus sain nationalisme canadien-français. — Une loi pour venir en aide aux mères nécessiteuses. — Le chef de l'opposition parlementaire soulève un débat qui dure une journée autour de l'intervention de la police au bureau du chômage à Montréal. — Au Conseil législatif et dans les comités. — Dans l'administration. — Les derniers échos de l'élection de Beauce.

On accomplit rapidement du bon travail législatif sur la coline parlementaire. Il est vrai que durant la semaine sainte les députés n'ont pas siégé que deux journées et demie, dont une a été employée entièrement à un débat soulevé par M. T.-D. Bouchard, chef de l'opposition parlementaire, mais plusieurs lois ont quand même été adoptées. Signalons la loi venant en aide aux pêcheurs, la loi exigeant l'incorporation provinciale des compagnies qui exploitent nos ressources naturelles et la loi créant l'aide aux mères nécessiteuses.

Jeudi soir, la plupart des députés quittaient Québec pour aller passer la fête de Pâques dans leurs familles. Cependant, le premier ministre qui est un homme très actif se rendit à son bureau le Vendredi saint. A trois heures seulement, il interrompit son travail pour aller à l'Eglise de Saint-Coeur de Marie assister à la cérémonie du chemin de la croix. Au cours de la journée, M. Duplessis reçut trois délégations dont deux se rapportaient à l'industrie. Comme résultat de ces démarches il semble maintenant assuré que deux grosses pulperies rouvriront bientôt leurs portes. La troisième délégation venait demander à M. Duplessis de confier le ministère des terres et forêts au docteur Félix Rox, député de Montmorency. Le chef du gouvernement a déclaré qu'il dirigera lui-même le ministère jusqu'à la fin de la session sans toucher autre chose que son salaire de premier ministre. Il a cependant assuré les délégués que leur demande sera considérée sérieusement lorsqu'il s'agira de choisir un ministre.

Deux anniversaires

Avant de commencer un résumé des activités de la semaine, soulignons qu'on a fêté au parlement deux anniversaires. Mercredi, le 24 mars, c'était l'hon. (sir) Thomas Chapais, ministre sans portefeuille, qui célébrait son soixante-dix-neuvième anniversaire de naissance. Tous les conseillers législatifs et tous les députés se sont unis pour rendre hommage au vigoureux vétéran de notre politique. L'hon. M. Duplessis avait fait placer sur le pupitre de Sir Thomas Chapais une magnifique gerbe de 79 roses avec une carte sur laquelle on pouvait lire, "Avec mes hommages et mes meilleurs vœux à l'ami de mon père et à mon distingué collègue".

Le second anniversaire fut celui de l'hon. M. Jean-Paul Sauvé, président de la Chambre, qui n'a que trente ans et qui dirige avec tact et autorité les délibérations de la Chambre basse.

Les pêcheries

L'étude de la loi présentée par l'hon. M. Onésime Gagnon pour venir en aide aux pêcheries a donné lieu à un intéressant débat, mardi le 13 février. Le ministre de la chasse et des pêcheries a expliqué l'objet de la loi qui assurera en particulier la construction d'entrepôts frigorifiques dans la province dont un autre à Gaspé même.

Trois députés de l'Union nationale qui comptent des pêcheurs parmi leurs électeurs ont pris la parole au cours du débat. M. Hormidas Langlais, député des Iles de la Madeleine, a félicité le gouvernement d'établir un entrepôt frigorifique dans son comté et il a déclaré qu'en continuant ainsi à s'occuper des pêcheurs on pourra avant longtemps soustraire la population des Iles de la Madeleine aux secourus directs.

Le docteur Camille Pouliot, député de Gaspé-Sud, qui connaît bien les problèmes des pêcheurs de son comté, a lui aussi félicité le gouvernement de sa nouvelle loi et il a suggéré la création d'un crédit pour les pêcheurs avec l'aide du gouvernement fédéral. L'hon. M. Onésime Gagnon a alors expliqué que le gouvernement songeait à nommer trois experts qui étudieront le projet d'un crédit maritime pour les pêcheurs.

Le docteur Arthur Leclerc, député de Charlevoix-Saguenay, a aussi remercié le gouvernement de ce qu'il faisait pour les pêcheurs et le bill de l'hon. M. Gagnon a été adopté en troisième lecture.

Incorporation provinciale

Une des lois les plus importantes adoptées au cours de la semaine du 22 mars est celle qui porte le nom de "loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles. Cette loi exigera l'incorporation provinciale des compagnies qui exploitent nos ressources naturelles. Elle apportera des revenus à la province et elle procurera des avantages à nos techniciens. Ainsi que l'a déclaré l'hon. M. Duplessis, au cours du débat, "sous l'ancien régime, le capital étranger était le tyran et maintenant il sera le serviteur. Le capital étranger nous asservissait; maintenant, il va nous servir. Nous voulons favoriser ceux qui ont besoin de protection, car les puissants et les riches ont toujours suffisamment de moyens de protection à leur disposition."

C'est le ministre du commerce et de l'industrie, l'hon. M. Joseph Bilodeau, qui a présenté la loi. Voici les explications qu'il a données. "Nous voulons par ce bill, dit-il, que les corporations soient incorporées ici dans la province en vertu de nos lois provinciales et qu'elles ne puissent acquérir les ressources naturelles de notre province pour les exploiter sans cette incorporation. Le présent bill aura deux bons résultats. Premièrement, les compagnies seront obligées d'avoir leur siège social dans la province de Québec si elles veulent exploiter nos ressources naturelles, et deuxièmement, ces compagnies devront payer des taxes au trésor provincial. De plus, cette loi permettra à nos techniciens d'obtenir du travail plus facilement."

Le député de Lotbinière, M. Maurice Pelletier, a ensuite souligné que la loi présentée était imbu de plus sain nationalisme

canadien-français, et l'hon. M. Onésime Gagnon a noté que la loi n'était pas mentionnée dans le discours du trône et qu'elle constituait une réforme très importante. Comme personne de l'opposition ne disait un mot de la loi, le premier ministre manifesta sa surprise de "constater que l'opposition officielle et l'opposition déguisée ne s'intéressaient aucunement à une loi qui constitue une réforme très importante."

On prit le vote quelques minutes plus tard. MM. Drouin, Grégoire et Chaloult ainsi que M. Lamoureux votèrent avec le gouvernement tandis que tous les membres de l'opposition libérale votèrent contre le bill. Résultat: 54 votes pour le bill et 9 contre.

Un débat d'une journée

Les deux séances de mercredi le 24 mars à l'Assemblée législative ont été occupées par un débat sur l'intervention de la police au bureau du chômage à Montréal. La séance de l'après-midi avait commencé par l'offrande de fleurs et de compliments à l'hon. M. Jean-Paul Sauvé, président de la Chambre, qui célébrait son trentième anniversaire de naissance, mais elle se termina assez rudement sans qu'aucune loi n'ait été adoptée.

C'est M. T.-D. Bouchard qui ouvrit le débat par un grand discours dans lequel il reprocha au gouvernement ce qu'il appela "son accroc à l'autonomie de Montréal". Le premier ministre répondit en disant que c'était bas de faire de la politique avec des questions qui touchent à la souffrance humaine et au chômage. Il aurait aimé mieux la coopération en vue de l'arrestation des canailles. Il donna ensuite sa version des faits. Il dit qu'il avait été prévenu, l'automne dernier, qu'il se commettait des abus à la Commission du chômage de Montréal. On entreprit alors une enquête et on s'aperçut que le nombre des secourus augmentait bien que les entreprises industrielles embauchassent un plus grand nombre d'ouvriers. Puis, on apprit que des documents disparaissaient et c'est pourquoi il fallut agir rapidement.

Plusieurs députés de l'opposition libérale prirent aussi la parole. Puis le maire de Montréal, M. Raynault, qui est de plus député de l'Assomption, défendit la conduite de l'hon. M. Duplessis et déclara en connaissance de cause que l'autonomie de Montréal n'était pas du tout en danger. Et la discussion se termina à 11 heures 15, toute la journée ayant été occupée par le débat.

Assistance aux mères nécessiteuses

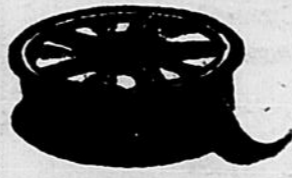
Cimme l'a fait remarquer l'hon. M. William Tremblay, ministre du travail, la loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses était une des lois sociales réclamées depuis longtemps par les adversaires de l'ancien régime. En présentant la loi, le ministre a blâmé l'ancien gouvernement de ne pas l'avoir proposée alors que les provinces-sœurs l'avaient dans leurs statuts. La nouvelle loi dépend uniquement des subsides de l'état, mais c'est parce qu'on n'a pas créé antérieurement une loi qui aurait nourri un fonds de lois sociales que le gouvernement se voit obligé de présenter une loi de pensions aux mères nécessiteuses qui n'est pas contributive.

En vertu de la nouvelle loi, les mères nécessiteuses ayant

Suite à la page 6

6 Rubans Clavigraphes

UNE OU DEUX COULEURS
pour n'importe quel clavigraphe
ou machine à additionner



\$ 2.20



ou
\$ 4.00



la douzaine

TEL.: 4-2307

SERVICE
CARTIER

61 — 9^{ème} RUE — 61

N'oubliez

pas que notre tonne est encore à sa GROSSEUR

E.-J. Chartier & Cie

Enr.

Tél.: — 4-4101

22 RUE ST-ROCH

SERVICE COURTOIS COMME DE COUTUME AU Nouveau Garage Frontenac

Placez Votre Char
CHEZ NOUS

Pour la Saison Froide
MEMES TAUX

que l'année passée
REPARATIONS GENERALES

Nettoyage et Réparation
de Radiateurs d'Autos
Le Seul Service Garanti

pour les
Réparations de Freins
Lavage, Graissage, Polissage
Chauffeurs costumés

fournis sur demande
Téléphonez-nous pour tout ouvrage sur votre char. Nous irons le chercher — et nous le retournerons sans charge supplémentaire.

Nouveau Garage Frontenac

SERVICE COURTOIS"

47, rue St-Louis - - - Tél.: 2-7972

Laveuses
Repasseuses
Balayeuses
Polisseuses

Beatty



Nous réparons toutes les marques de laveuses

LE MAGASIN

Beatty

66, rue ST-JOSEPH -- Tél.: 2-2724

FRANC-PARLEUR

Journal de combat et de critique

Publié par L'OFFICE QUEBECOIS DE PUBLICITE,

sous la direction de RAOUL RENAULT et imprimé par L'Imprimerie Frontenac, Limitée, 351 Boulevard Charest.

Résidence: 60 rue St-Louis — Téléphone: 4-4802

ABONNEMENTS

En ville, un an	\$2.50
En ville, 6 mois	\$1.25
Campagne, un an	\$2.00
Campagne, 6 mois	\$1.00

Le numéro, 5 sous

TARIF DE PUBLICITE

Taux fixe: 5 sous la ligne agate.

Matière à lire: 10c la ligne.

Annonces politiques, officielles, financières, 10 cts la ligne agate.

Cartes professionnelles, 50 cts le pouce par insertion.

Finances et Politiques

Comment peut-on faire de bonnes finances en s'acharnant à faire de mauvaise politique, toute politique étant mauvaise qui serait en contradiction avec celle des finances? dit le TEMPS, de Paris.

Peut-on continuer à gouverner pour les masses, par les masses, si, quand il s'agit des finances et du budget, on a recours aux conseils et à l'aide des capitalistes que, d'autre part, on voue, par des discours retentissants, à la vindicte publique ou plus exactement à la haine aveugle des masses?

Pourquoi soulever les masses de la sorte?

A entendre les dénonciations, qui dégèrent souvent en vociférations, on dirait que tous les capitalistes sont des bandits, et l'on voudrait leur éreintement total.

Dangereux appels, dangereux programme d'une application impossible.

Ne vaut-il pas mieux procéder par étapes, avec circonspection, comme procède l'honorable Duplessis.

La législation sociale qu'il a fait adopter jusqu'à présent n'est-elle pas sage et fertile?

LE COIN DE TOUT LE MONDE

Sous cette rubrique nous donnerons asile à toutes les opinions convenablement exprimées, à toutes les critiques constructives, à toutes les justes revendications, à toutes les protestations opportunes, à toutes les dénonciations qui seront faites dans l'intérêt public, à toutes les suggestions pratiques, pourvu qu'un nom responsable nous soit donné. Les auteurs pourront conserver l'anonymat et compter entièrement sur notre parfaite discrétion.

Les manuscrits devront nous être fournis, autant que possible, tapés à la machine à écrire et écrits sur un seul côté du papier.

Nous recommandons à nos correspondants d'abréger, car notre espace est nécessairement limité.

Les manuscrits non acceptés ne sont pas rendus.

L'Election de la Beauce

Tribune libre

Ste-Marie, 25 mars 1937.

Monsieur le Rédacteur, Franc-Parleur, Québec.

Cher monsieur:

Nous avons pris connaissance de la déclaration du Dr Hamel au sujet de l'élection de Beauce. Nous y avons porté plus d'attention qu'à celle qu'avait faite quelques jours auparavant M. Vital Cliche, car cette dernière était si pleine d'imagination qu'elle a fait pouffer de rire tous ceux qui ont observé sans partialité la manière dont l'élection fut faite.

Nous regrettons cependant qu'un homme comme le Dr Hamel ait fait une déclaration qui laisse entendre que cette élection se soit faite dans l'orgie et la corruption.

Pourquoi dire que l'alcool a coulé à flots dans le comté alors que les gens du comté n'en ont presque pas vu.

Pourquoi crier à tort et à travers, sans preuves, sans motifs, que l'argent regorgeait et

que les consciences furent achevées.

M. Hamel, les Beaucerons ont été fort honorés de votre visite, ils vous ont en haute estime, mais savez-vous que vous êtes en train de les faire passer aux yeux de la province, pour des souldards et des prostitués.

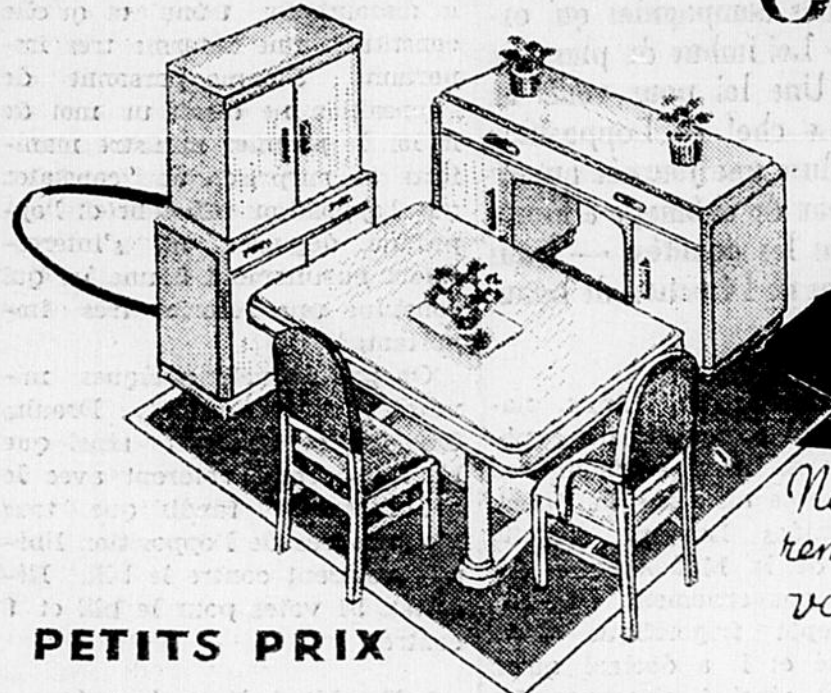
Ils sont aussi honorable que les visiteurs qu'ils ont eus et ils ne toléreraient pas l'insulte collective d'où qu'elle vienne.

Quant aux prétendus représentants de l'Action Libérale Nationale reniés par leur chef, leurs accusations ne peuvent pas faire grand tort à l'honnête population de la Beauce.

M. le Dr nous n'avons pas à établir les raisons de votre défaite mais pourquoi en chercher la cause là où elle ne peut être.

Vous vous faites un point d'orgueil d'avoir attiré des foules nombreuses. Nous vous en félicitons nous-mêmes. Mais n'allez pas croire que vous êtes le seul à avoir eu de nombreux auditeurs.

Un couple JEUNE dans de VIEUX meubles.



COMME UN SOUPER FIN dans une CAVE

Nos nouvelles Créations remplaceront avantageusement vos VIEUX MEUBLES.

PETITS PRIX

GRANDES NOUVEAUTES

COMPAGNIE LEGARÉ LIMITEE

Nous avons assisté aux assemblées des trois candidats et nous pouvons dire que le public a gardé la même attitude à l'égard de chacun d'eux: une attitude polie, réservée, un peu froide.

Vous préférez appuyer sur certains petits incidents. Vous parlez de ce qui s'est passé à la gare de Ste-Marie. Vos informateurs auraient du vous dire qu'un grand nombre de citoyens s'étaient rendus saluer M. Duplessis et que si quelques cris de désapprobation se sont élevés, ils venaient d'un petit groupe de jeunes écerclés comprenant le lie de la population de Ste-Marie.

Vous nous apprenez que M. Chaloult a reçu une ovation. Nous avons cru que c'était de l'enfantillage. Et le fameux train. En a-t-on parlé! C'est bien le cas de dire que l'exagération est le mensonge des honnêtes gens. Vous dites que treize chars sont partis de Québec remplis de partisans de M. Duplessis. Nous, à Ste-Marie, nous avons vu passer une douzaine de chars dont dix étaient vides. Là, environ soixante et dix personnes ont payé, oui payé leur passage et se sont embarquées.

M. Duplessis aurait obtenu le vote des estomacs. Une autre insulte gratuite à notre égard. Comme on nous respecte. Nous pourrions avoir à ce sujet des mots très acerbes. Mais comme nous vous respectons et que nous ne faisons ces rectifications que dans le but de servir la vérité et non dans une intention politique, nous n'aurons aucune expression dure.

Cher M. Hamel ne voyez pas en la population de la Beauce une population vénale, pourrie, affamée. Elle est aussi respectable que celle de Québec-Centre.

Nous avons reçu avec courtoisie les gens de Québec et d'ailleurs qui, avant les élections, ne tarissaient pas d'éloges à notre endroit. Nous sommes encore les mêmes.

Pour terminer, laissez-nous vous dire que cette élection a soulevé chez-nous beaucoup moins d'excitation qu'en dehors du comté. Nous avons fait les choses avec calme, avec dignité, avec pondération; nous n'avons de leçons à recevoir de personne.

Merci, M. le Rédacteur.

Un groupe de citoyens de Ste-Marie.

Répondez à la Générosité par la Générosité

La direction du Club Automobile a reçu de nombreux compliments au sujet de la liste des services de 1937 qui a été publiée dans un récent numéro de notre journal.

Les abonnés du Club, avec qui nous avons eu l'occasion de causer, se sont montrés enthousiasmés de leur Club et des avantages qu'il leur procure. L'un d'eux qui appartenait autrefois à l'Américain Automobile Association, alors qu'il demeurait aux Etats-Unis, nous déclarait franchement que malgré ses 35,000 membres l'A. A. A. ne lui donnait pas autant d'avantages et de services que le Club Automobile de Québec avec 2,000 abonnés.

Les automobilistes de Québec ont donc raison d'être fiers de leur Club. Son administration a toujours été entre bonnes mains puisque après vingt-cinq ans, il a non seulement réussi à se maintenir mais il a progressé, tout en s'accumulant une réserve assez rondelette pour lui assurer la solvabilité et l'efficacité. L'accumulation de cette réserve ne l'a pas empêché d'accorder à ses souscripteurs des services matériels qui dépassent aujourd'hui ceux d'autre Clubs similaires beaucoup plus important en âge et en nombre.

Avec de tels avantages à leur disposition les membres du Club Automobile célèbrent joyeusement et de façon profitable l'année jubilaire de leur association.

La Direction est heureuse de constater que l'effort qu'elle a fait pour procurer aux abonnés un souvenir tangible du 25ème anniversaire du Club ait été si généreusement et si spontanément apprécié de tous.

Cela l'encouragera dans ses tentatives de continuer dans la même voie.

La Direction ne demande en retour qu'un peu de coopération de la part des abonnés.

Si chacun se faisait, en guise de reconnaissance, le propagandiste de son Club et lui apportait un nouvel abonné à l'occasion de son année jubilaire, il n'y aurait pas de forme de gratitude plus appréciable ni plus profitable. L'effectif du Club doublant, ses services seraient encore considérablement augmentés au bénéfice de tous les abonnés.

Comme le Club n'a jamais été opéré de façon égoïste il a peut-être raison d'attendre cette reconnaissance de la part de ses abonnés.

BUVEZ PEPSI-COLA

Tél. Marquette 9331*

ALEX. JULIEN, Prop.

HOTEL PLAZA, ENRG.

446-448 Place Jacques-Cartier — Montréal

50 CHAMBRES — 26 AVEC BAIN

Eau chaude et téléphone dans chaque chambre. — Repas servis jour et nuit. — Service de Bières et Vins.

Déjeuner à la carte — Dîner et souper Table d'hôte: 40c

Chambre simple: \$1.00 — Double: \$1.50 — avec bain: \$2.00.

Défiez-Vous de ces Poupées

Vous songez à fonder un foyer: nous vous félicitons de ce projet qui vous honore en même temps qu'il répond au désir de l'Eglise et de notre race qui souhaitent ardemment voir les foyers se multiplier à l'infini chez nous et abriter des légions d'enfants. Mais, ce n'est pas tout de dire que vous voulez vous marier: il est aussi facile de prendre femme, de nos jours, que d'acheter une cravate. Ce qu'il importe, c'est de faire un choix judicieux de celle que vous voulez pour mère à vos enfants.

Il n'est rien d'aussi facile au monde que de contracter mariage: il suffit simplement d'arrêter son choix, de conduire cette jeune fille à l'autel puis de prononcer le "oui" sacramentel; mais, ce qui l'est moins, ce qui présente des difficultés sérieuses, c'est de vivre sa vie durant aux côtés d'une femme qui, faute de soins dans votre choix, peut fort bien avoir perdu de votre affection et de votre admiration.

Vous le savez, le mariage est un grand sacrement et non un simple contrat comme le voient un trop grand nombre d'entre nous; il est de plus indissoluble, c'est-à-dire que rien ni personne ne peuvent le rompre du vivant des deux époux. Ainsi, nos tribunaux ne peuvent briser ce lien que l'Eglise vient d'unir.

N'embrasse pas le saint état du mariage qui veut: il faut ici, comme pour toute autre vocation, avoir les qualités requises, qualités physiques et morales pour remplir scrupuleusement ses obligations, pour s'acquitter consciencieusement de ses devoirs envers son épouse, envers son mari et envers ses enfants.

D'où l'obligation pour ceux et celles qui songent à contracter mariage de se demander s'ils possèdent les qualités que requiert cet état de vie, à nul autre pareil sous le rapport des sacrifices, de l'abnégation et du désintéressement. Si l'on omet de suivre cette direction, c'est-à-dire, si l'on néglige de se livrer à ce petit examen, on court risque de faire un faux pas et de manquer sa vie.

S'il est une catégorie de jeunes gens auxquels les jeunes filles sérieuses ne doivent pas songer à unir leur destinée, il est également une catégorie de jeunes filles dont les jeunes gens sérieux doivent se détourner s'ils ne veulent pas un jour pleurer leur erreur. Cette catégorie de jeunes filles à laquelle nous faisons allusion n'est autre que celle de ces "belles" poupées. De fait, est-ce possible qu'une jeune fille qui ne songe qu'à se farder, se poudrer, s'épiler les sourcils, s'appliquer du rouge sur les lèvres et sur les ongles des mains et des pieds et du noir à fumée autour des yeux, à se parfumer les cheveux, à se mirer, à se toiletter, ou encore, qui sait griller une cigarette, absorber avec aisance un coqueté, habitudes néfastes puisqu'elles contribuent à multiplier les fausses-couches et les cas de tuberculoses, de rachitisme et d'épilepsie chez les enfants, bref, est-ce possible qu'une jeune fille qui s'idolâtre au point de sacrifier son honneur, sa liberté et sa pudeur, puisse jamais devenir une épouse et une mère de famille exemplaires?

Il en est qui l'ont prétendu un jour, mais comme ils sont revenus vite de leur erreur!

Tous ces petits soins qui répondent à des sentiments d'orgueil et de sottise vanité, qu'elles se prodigent religieusement sous le fallacieux prétexte de soigner leur toilette et de capter par là l'admiration du Prince charmant

qui se fait attendre, elles voudront les continuer une fois mariées. Dieu sait combien cela coûte cher pour se parer comme l'exige la mode, pour se grimer, se parfumer et se fabriquer une "personnalité" d'emprunt! Votre salaire, croyez-nous, ne vous suffira pas pour procurer toutes ces choses à votre épouse.

Il lui faut sa poudre, ses fards, ses parfums, son cutex, ses toilettes, sinon, elle vous boudera, elle vous fera des colères, elle vous tiendra rancune, elle vous fera la vie très dure. Si vous refusez de lui procurer toutes ces choses, elle vous fera des crises de larmes, elle vous tombera dessus jusqu'à ce que vous ayez décidé de les lui donner. C'est ainsi que "raisonne" la femme actuelle.

Votre mécontentement vous porte à lui dire qu'elle n'est pas raisonnable, qu'elle manque de logique et qu'elle est exigeante: à ces remarques elle répondra qu'elle n'est pas votre esclave, qu'elle a droit à ses préférences et qu'il vous faut la satisfaire, sinon.... Une poupée demeure telle toute sa vie. Rien ne la fait changer. Le mariage lui-même ne peut changer une cervelle d'oiseau en femme intelligente ni ne créer la générosité dans un cœur égoïste.

Il faut songer à toutes les éventualités, assurer l'avenir en prenant ses précautions contre la maladie, le chômage et les incidents de la vie qui sont généralement très nombreux. Il faut également songer à établir ses enfants. Tout cela coûte très cher de nos jours. Ces considérations ne disent rien à la poupée que vous avez choisie pour épouse de préférence à d'autres jeunes filles dont l'apparence était sûrement moins brillante mais qui en retour possédaient de réelles et de nombreuses qualités de cœur et d'esprit. Il lui faut ces vanités, il lui faut ces futilités comme il faut à l'enfant ses jouets; sinon, votre foyer deviendra un enfer.

N'allez pas commettre l'imprudence de lui disputer ses goûts, de dire à votre femme qu'elle est injuste, qu'elle vous ruine et qu'elle vous déshonore par ce culte exagéré et déraisonnable d'elle-même. Pareils reproches seront mal vus d'elle; à vous donc de ne pas les lui adresser. Cette femme ne raisonne pas: le voudrait-elle qu'elle en serait incapable. Il n'est pas donné à tout le monde et encore moins à ces "femmes" de raisonner, d'être logique et d'user toujours de bon sens.

Pour éviter ces indicibles souffrances morales qu'un mariage avec de telles poupées réserve généralement à ceux qui unissent leur destinée à la leur, il n'est qu'une chose à faire: fuir la société de ces jeunes filles travesties en actrices ou en amazones. Le jour où ces jeunes filles se verront délaissées par les jeunes gens à cause de leurs toilettes provocantes et excentriques et des multiples soins dont elles entourent leur "modeste" personne, peut-être ne tarderont-elles pas à revenir au bon sens et à rompre avec ces habitudes, funestes tant pour l'âme que pour le corps, que la mode leur suggère mais auxquelles elles ne doivent pas se soumettre si elles se soucient de préparer leur avenir.

Il nous serait facile de prouver ici combien ces parfums, ces poudres, ces riz, ces graisses et ces toilettes écortées de toutes parts à la fois sont dommageables tant à la santé physique que morale de nos jeunes filles et de nos femmes en général; il nous serait

également facile de prouver que ces excentricités sont voulues des ennemis de notre religion et de la morale chrétienne, la plupart des francs-maçons et des juifs, mais nous vous ferons grâce des innombrables témoignages que nous possédons sur ce sujet. Nous avons la conviction que les seules considérations précédentes vous dessilleront les yeux et vous porteront à réfléchir.

Qu'il nous soit seulement permis de vous dire ici que ces femmes et ces jeunes filles, inconsciemment ou non, font le jeu des francs-maçons et des corrupteurs de notre société et qu'elles auront à répondre un jour à Dieu de cette licence dans leurs accoutrements et de cette idolâtrie envers elles.

Vous, jeunes gens qui désirez vivre des jours heureux dans le mariage, suivez notre conseil: n'associez pas votre vie à celle d'une jeune fille volage, d'une jeune fille qui aime à paraître. Cette personne ne vous fera jamais une compagne agréable, au contraire, elle vous fera sans cesse la vie dure.

Ne perdez pas la tête à la vue de ces poupées pimpantes qui sont généralement incapables de tenir un balai, de préparer un repas, de raisonner juste et de mettre des enfants au monde. Au contraire, soyez fermes et détournez-vous aussitôt de ces papillons qui veulent vous séduire et qui butinent à droite et à gauche, car elles ne méritent pas que des jeunes gens sérieux s'occupent d'elles.

De grâce, ne vous laissez pas prendre aux pièges qu'elles vous tendent. Si jamais vous avez le malheur de faillir à leurs sollicitations, vous ne tarderez pas à vous rendre compte combien vous avez été fous.

Nos prétentions vous paraissent exagérées, c'est votre opinion que nous noirissons à dessein ce tableau: nous aimerions vous faire plaisir, rencontrer vos vœux, mais la chose nous est impossible. Que ne vous informez-vous pas de la véracité de nos dires auprès des jeunes gens qui ont eu l'imprudence de marier des poupées? C'est notre opinion que si vous savez être perspicaces et votre enquête suffisamment loin, vous aurez bientôt la conviction que nous disons vrai quand nous affirmons que les poupées font rarement des épouses et des mères idéales et le bonheur de ceux qui consentent à unir leur destinée à la leur. Notre désir est que vous vous méfiez de ces poupées qui enlaidissent notre société et sont cause que tant de ménages sont malheureux, que tant de foyers sont considérés comme de véritables enfers.

Nous vous dirons très prochainement "Qui choisir". Ce prochain article, nous le dédierons aux jeunes filles et aux jeunes gens qui songent à fonder un foyer. Avis aux intéressés.

C. B.

SYNONYME

Marion, cherchant à démontrer combien elle est savante:

— Deux grands hommes de l'histoire que j'admire sont Napoléon et Bonaparte.

Emile. — Mais ils sont synonymes.

Marion. — Oui, c'est vrai, mais Napoléon était plus synonyme que Bonaparte.

ENTRE LES DEUX

Le Client. — Je ne sais vraiment pas quoi acheter. Ce que je veux c'est quelque chose qui puisse convenir pur un cadeau de fête.

Le marchand. — Bien, monsieur, nous pouvons vous fournir n'importe quoi, à partir d'une épingle jusqu'à un château.

Le Client. — Vous pourriez peut-être me montrer quelque chose entre les deux.



L'ANNONCE SOUS TOUTES SES FORMES

Annonce dans le journal, par catalogue, dépliants, circulaires, lettres, etc.

Lettres au Multigraphe, imitation parfaite du clavigraph.

Listes de noms et d'adresses.

CONSULTEZ - NOUS
Cela vous sera profitable

**Quebec Advertising Service
Office Québécois de Publicité**

60 rue St-Louis

QUEBEC

Tél. 4-4802

Sous la direction de

RAOUL RENAULT

Journaliste et Publiciste,

Directeur du Franc-Parleur

Les activités politiques...

Suite de la page 3
 été sujettes britanniques depuis 15 ans et ayant résidé dans la province depuis 7 ans pourront en bénéficier. Cette clause existe pour protéger le trésor provincial contre l'afflux des immigrés. De plus la mère qui bénéficiera de cette loi devra garder au moins deux enfants en bas de seize ans. Comme la loi est surtout à porter sociale elle est faite dans l'intérêt des enfants. Ainsi, les allocations seront accordées à la mère si le mari est interné. De plus, les allocations pourront être données à la mère au besoin. Enfin, ces pensions seront payées par le gouvernement provincial sans aucune contribution des municipalités.

Tous les membres de la Chambre ont admis le principe de la loi, mais une longue discussion s'éleva sur les moyens de prélever l'argent nécessaire au paiement des indemnités. Le bill propose deux moyens: les dépenses nécessaires pour l'application de la loi sont payées à même le fonds consolidé du revenu et de plus le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier provincial à emprunter toute somme nécessaire pour l'application de la loi à un taux qui ne doit pas dépasser 4 pour cent.

Le chef de l'opposition libérale a critiqué cette dernière façon de trouver des fonds et il a prétendu que le paiement des pensions serait une dépense courante devant entrer dans le budget général. M. Tremblay a répondu qu'il ne s'agissait pas d'une dépense courante, mais plutôt d'une dépense entraînée par la négligence de l'ancien régime. "Nous ne serions pas justifiables, dit-il, de mettre sur les épaules des contribuables ces charges d'ici à quelque temps pour élaborer le mécanisme nécessaire à nourrir le fonds demandé par les lois sociales.

Quelques minutes plus tard, l'hon. M. Duplessis prit part au débat. Il accusa l'opposition de faire de la petite politique avec une question aussi importante. "L'opposition, dit-il, admet que la loi est bonne, qu'elle l'adopte et se taise. Comme les grands libéraux seraient humiliés de voir leurs descendants, dans le sens précis du mot, qui veulent des pensions sans les payer". Et avant le vote, l'hon. M. Gagnon montra qu'il ne serait pas juste de "charger la population, cette année, alors que le coût de la mise à exécution et d'organisation devrait être réparti sur les générations qui en bénéficieront". Et le bill fut adopté par un vote de 42 à 6.

L'études des bills privés

L'étude des bills privés, en particulier, des bills qui sont présentés par les villes, est plutôt d'intérêt local et technique, mais il arrive que certaines clauses soulèvent l'application de principes généraux de politique. C'est ainsi que mardi soir, le 23 mars, la Chambre, formée en comité plénier, étudiait le bill de Verdun, lorsqu'au cours de la discussion, l'hon. premier ministre annonça la révision entière du contrat de la "Montreal Tramways" imposé à Montréal par le régime Gouin. Cette révision se fera selon la justice et la prudence. "Les abus des trusts vont être supprimés, déclara le premier ministre, et la province de Québec va repren-

dre sa marche en avant dans le droit, dans l'ordre, sans démagogie, sans commotion, mais sans faiblesse."

Au Conseil législatif

Le Conseil législatif a siégé au cours de la semaine. Il a adopté plusieurs lois qui avaient été votées la semaine précédente par l'Assemblée législative. Il a aussi adopté un bill proposé par l'hon. G.-A. Simard. Tous les cultivateurs, charretiers et autres, devront munir leurs voitures hippomobiles de lumières ou lanternes, une heure après le coucher du soleil, et une heure avant le lever du soleil, à partir du 1er avril 1938. Ce délai est accordé pour permettre à la population de se familiariser avec la nouvelle loi.

DANS L'ADMINISTRATION

Causeries radiophoniques sur L'agriculture

Par les soins du ministère de l'agriculture, une série de 52 émissions radiophoniques hebdomadaires a été organisée. Des personnalités du monde agronomique et des invités spéciaux défilent tour à tour devant le micro pour entretenir la classe agricole de tous les problèmes qui l'intéressent de près ou de loin. Ces causeries conçues selon une formule entièrement nouvelle et préparées sous la direction de M. Armand Létourneau, L. S. A., seront données chaque mercredi soir, à 8 heures, aux postes du réseau provincial de Radio-Canada.

Pensions de vieillesse

La Commission des pensions aux vieillards émettait, le 31 mars, 23,000 chèques pour un montant total de \$291,994. La Commission se trouve à avoir payé depuis le 1er novembre 1936, la somme de \$3,141,208. On demande aux vieillards qui reçoivent la pension de bien vouloir encaisser leurs chèques immédiatement sur réception parce que ces chèques deviennent nuls après soixante jours ainsi qu'au décès du pensionnaire.

Les accidents du travail

Au cours de 1936, la Commission des accidents du travail a payé \$4,024,685 aux accidentés. Il y a eu 46,999 réclamations.

Le transport du poisson

Le ministère des mines et des pêcheries est à organiser un nouveau système pour assurer la vente du poisson frais de la Gaspésie sur les marchés de Québec et de Montréal.

L'élection de la Beauce

Tout est calme maintenant dans la Beauce. M. Wilfrid Jacques, organisateur de l'Union nationale dans le comté, a fait une déclaration dans laquelle il a répondu avec preuves à l'appui à ceux qui insinuaient que des méthodes déloyales avaient été employées par le gouvernement et son candidat au cours de la dernière élection. Le résultat le plus important de l'élection semble avoir été de rendre silencieux le groupe dissident de l'Union nationale.

Dr C.-E. MINGUY

Médecin-Chirurgien
 Rayons X — Electrothérapie
 281, PREMIERE AVENUE
 Tél.: 4-2388

Deux femmes
 Et puis ne me fais pas sortir de mon caractère... il y a deux femmes en moi.
 — Ah! oui? Alors c'est pour ça qu'il te faut tant de robes et de chapeaux?.

ANNONCEZ DANS LE "FRANC-PARLEUR"

CARTIER Samedi à Mardi

Irene Dunne et Melvyn Douglas dans "THEODORA GOES WILD"
 Aussi Ann Sothorn, Lloyd Nolan dans "YOU MAY BE NEXT"

CATINEE 20c — SOIREE 30c



MACHINES

Ecrire Remington

Neuves et reconstruites

Conditions faciles

Garald Martineau

78 rue ST-PIERRE

Tél. 2-2890



Le breuvage qui satisfait toujours

SE VEND PARTOUT EN CANADA

VENDU

— par —

ALEX COULOMBE

112 avenue Bigaouette - Qué.

Tél.: —8485

Courtisannerie chimique

Louis XVIII, comme son frère Louis XVI, s'intéressait aux métiers manuels et aux sciences. Une fois le trône conquis, il voulut se remettre à l'étude de la chimie et fit prévenir un illustre chimiste du désir qu'il éprouvait de suivre ses expériences.

Le célèbre praticien s'empressa de semettre aux ordres du roi et après avoir tout préparé pour sa démonstration, il commença ainsi la première leçon.

—Sire ces deux corps vont avoir l'insigne honneur de ce combiner devant Votre Majesté...

CAPITOL

(Programme sujet à changement)

VENDREDI, SAMEDI, 2-3 avril — Deux grands films — Gladys Swarthout, Fred MacMurray, Jack Oakie, Veloz et Yolanda dans: "CHAMPAGNE WALTZ".

Et Warren William, Karen Morley, Lewis Stone, Richard Carle dans "OUTCAST".

DIMANCHE, LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, 4-5-6-7-8 avril — Jeannette MacDonald, Nelson Eddy, John Barrymore dans: "MAYTIME".

VENDREDI, SAMEDI, 9-10 avril — Deux grands films. — Miriam Hopkins, Gertrude Lawrence, Sabastian Shaw, dans "MEN ARE NOT GOODS".

Et Spanky McFarland, Phillips Holmes, Ralph Morgan, Irving Pichel, Rosina Lawrence, dans "GENERAL SPANKY".

Matinée, semaine: 25c — Matinée, dimanche: 25c et 35c — Tous les soirs: 30c et 40c.

SAMEDI A MARDI — Irene Dunne et Melvyn Douglas dans: "THEODORA GOES WILD".

Aussi Ann Sothorn, Lloyd Nolan dans "YOU MAY BE NEXT".

Matinée: 20c; Soirée: 30c.

Pour vos approvisionnements de charbon et de bois de chauffage, adressez-vous toujours à

LANE & ROBITAILLE

Importateurs indépendants

QUAI ALLAN — RUE CHAMPLAIN

TEL. 4-4678

La Maison de Confiance

TEINTURE — PRESSAGE — NETTOYAGE

La Teinturerie Française

565 RUE SAINT-JEAN

TEL.: 4-4686

4 jours RIALTO Samedi à Mardi



Venez et vous serez tout émerveillé!
 Un spectacle enlevé avec la reine et le roi du rythme captivant!

SWING TIME

6 chansons nouvelles par JEROME KERN

VICTOR MOORE, HELEN BRODERICK, ERIC BLORE, BETTY FURNESS.

Matinée

10c

Soirée

20c

Attraction Supplémentaire

"AUX PORTES DE PARIS"

avec Armand Bernard et le grand ténor George Thill

Si ce numéro vous a plu, et même s'il vous a déplu, procurez-vous le FRANC-PARLEUR toutes les semaines, car il ne pourra manquer de vous intéresser ou de vous faire rouspéter. Vous y trouverez toujours des choses et des appréciations que vous ne verrez jamais dans les autres journaux.



Publicité Criminelle...

Suite de la page 8
rien pour mettre un terme à cette exploitation consciente et volontaire de nos gens par ces pharmaciens, ces médecins, ces propriétaires de journaux, de revues et de postes émetteurs de T. S. F.; d'où vient que la Commission de la radio et le Procureur général de cette province n'interviennent pas pour faire cesser ces abus criants, cette publicité criminelle qui contribue largement à la multiplication des cas de cancer et de maladies de coeur chez nous qui sont, de nos jours, les plus répandues et font le plus de victimes chez nous?

Nos gens sont invités à se détruire, à se tuer à petit feu pour nous servir d'une expression populaire, par de vils annonceurs et propriétaires de radios ainsi que par de non moins vils marchands et propriétaires de journaux et de revues et les autorités civiles ne bougent même pas.

Le capitaine Pither a été condamné, à Toronto, à un jour de prison parce qu'il avait acheté pour VE sous de tabac le dimanche. Loi hypocrite que le Seigneur réproverait.

Vous rencontrez rarement un homme aux mains calleuses, endurcies par le travail, réclamer de l'aide de tout le monde.

John-L. Lewis, le grand sacheur des grévistes sur le tas, a été traité, par le sénateur Ellender de la Louisiane, comme un traître et une menace à la paix et à la postérité.

Cela est-il logique? Avons-nous lieu de croire que cette attitude va durer longtemps encore?

Le suicide, qu'il soit l'affaire d'un instant ou de plusieurs années et l'oeuvre d'un blasé ou d'une coquette, de personnes gourmandes ou malthusianistes, peu importe, il est TOUJOURS UN CRIME QUI MERITE LA REPROBATION DE TOUS. C'est donc du devoir de l'Etat de sévir contre ceux qui nous recomman-

dent ce crime dans leurs journaux et à la radio.

Un criminel est TOUJOURS un criminel et c'est une obligation pour l'Etat de se montrer toujours sévère à son égard.

Que ceux que la question intéresse se fassent un devoir de faire parvenir à M. Duplessis cette copie de leur journal et qui intimement l'ordre de sévir envers ces assassins de notre peuple que sont ces médecins, ces pharmaciens, et ces propriétaires de journaux et de postes émetteurs de T. S. F.

C. B.

On signale un "boom" sur les matières destinées aux armements. Quand elles seront transformées en canons, ce sera en boom!

La Banque de Commerce vient de faire des arrangements pour quatre sièges à \$125 chacun pour le couronnement. Ces sièges sont retenus par des gogos de Los Angeles.

La neutralité racolerait bien plus de partisans si les experts dénotaient eux-mêmes plus de neutralité.

La grève de deux semaines aux usines Chrysler aura été coûteuse pour tout le monde, à l'exception des chefs ouvriers Lewis, Martin, Frankenstein et autres.

Avis aux grévistes canadiens: Il vous est défendu de vous asseoir sur le tas.

La vie serait beaucoup moins compliquée si ceux qui n'ont rien à dire savaient se taire.

Aux déploiements qui se font, à l'argent qui va se dépenser, le couronnement amènera la prospérité en Angleterre et peut-être la pauvreté dans l'Empire.

Roosevelt ferait mieux de régler le cas de la Cour Suprême avant l'ouverture de la saison de baseball.

Vous serez toujours un prope à rien si vous faites retomber sur d'autres vos insuccès.

En Australie on a créé un piéton modèle: le Kangarou.

Les discussions enflammées dégagent plus de chaleur que de lumière.

Il y a de la place pour tout le monde sur cette terre, mais tout le monde ne peut pas être premier ministre.

Pour chaque nouveau-né en Allemagne et au Japon, la Russie va en produire deux. C'est ainsi que Staline veut accumuler de la chair à canons.

Grande VENTE annuelle

RABAIS

— de —

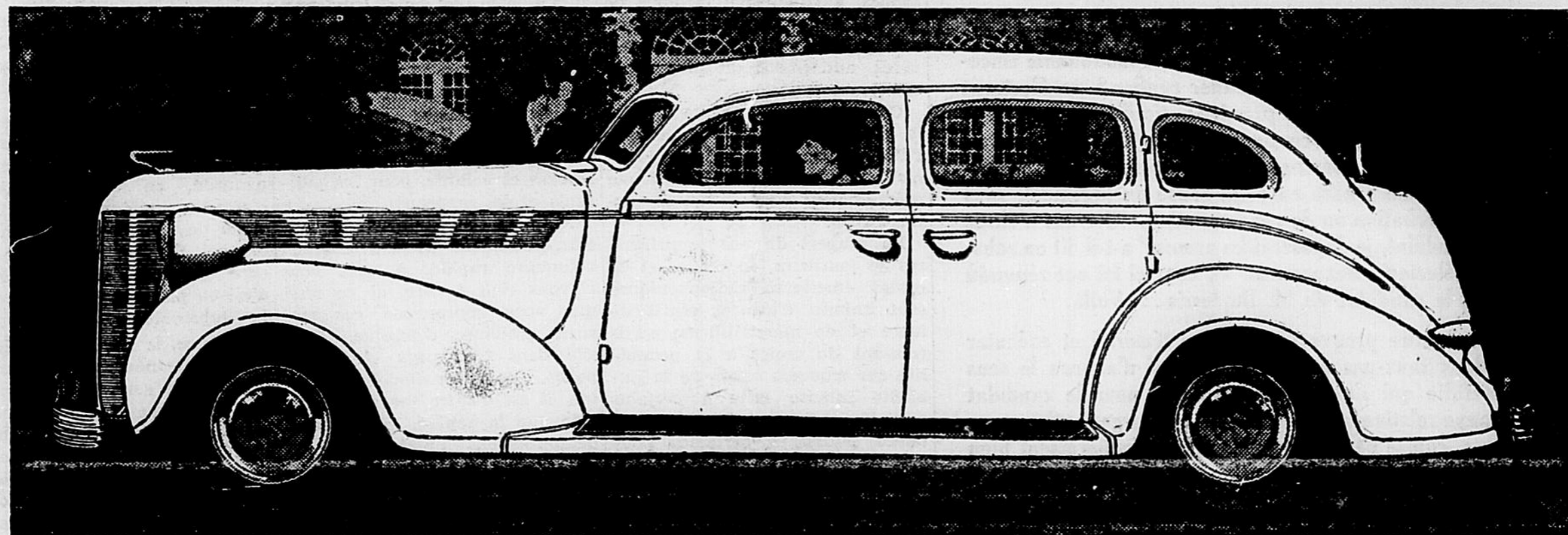
20% - 33% - 50%

Une visite est sollicitée

Librairie GARNEAU LIMITEE

47 Beade — 52 de la Couronne

DE SOTO PLUS GROS, PLUS PARFAIT MAIS À MEILLEUR MARCHÉ!



- "Moteur Economie" de 93-h.p. entièrement nouveau. Plus de force motrice avec beaucoup moins d'essence.
- Montage "flottant" de la carrosserie sur 14 rondelles en caoutchouc... vibration absorbée et bruits étouffés.
- "Roulement de Ville" sur les chemins les plus cahoteux... avec 4 nouveaux amortisseurs de série "Aéro."
- Conduite de sécurité! Carrosserie en acier et toit en acier, d'une pièce et sans soudures.
- Nouveaux mécanisme de direction qui annule l'effet du vent et toute tendance à dévier de la ligne droite.

PROCUREZ-VOUS 16½ PIEDS D'UNE ELEGANCE DE COMMANDE — Roulez De Soto

Le nouveau bas prix de De Soto a pris tous les automobilistes par surprise! Des milliers ont été électrisés par la réalisation qu'un auto de telles dimensions, si élégant et si puissant, puisse se vendre à un prix si modique!

De Soto se fait des amis partout tous les jours. Ses 16½ pieds de valeur motorisée—sa merveilleuse élégance et son aspect 'jeune' font des conquêtes dans tous les pays et sous tous les climats. Vous en serez orgueilleux! Des proprié-

taires enchantés s'émeuvent devant l'élan du nouveau "Moteur Economie" de 93 h.p. . . se glorifient du confort apporté par le montage de carrosserie sur caoutchouc et par les amortisseurs de chocs "aéro" . . . sourient aux épargnes réelles en essence et en huile.

Au bas est annoncé le Prix de Livraison. Certainement que le De Soto est à la portée de votre bourse. Demandez au dépositaire Dodge-De Soto les détails concernant le Mode de Paiements à Tempérament de la Commercial Credit Corporation.

DESOTO \$1121 et plus

Livré à QUEBEC

Seule licence en sus

MORISSET & FRERE

337, PRINCE-EDOUARD (Angle Caron) Tél. 7158, Québec
Victor THIBAUT, J.-A. BLOUIN, Lucien PARADIS, Maurice PETIT-CLERC, M. LAVIGUEUR, R.-A. MURPHY, Jos.-A. SAVARD, François DEMERS, H.-A. OLIVIER, Gérard DUMONT, Lévis, Paul GIROUX, Beauport, Ylle.

Grégoirinades Il ne mérite pas de se promener

Le bill de Québec en fait-il faire de la bile.

Le chant grégorien n'est plus d'accord.

Pour remplacer Bennett on pourrait songer à Grégoire qui sera bientôt débarqué de son petit traîneau.

Le rapport des vérificateurs de la ville n'est pas encore soumis. Il va coûter \$85,000. Rien que cela.

Ce maire Grégoire a de la fuite dans les idées puisqu'il n'a fait que recommencer.

Conseil de M. Grégoire, père, à son fiston: "Tu sais, Ernest, ne charge jamais ton traîneau plus que tu ne pourras traîner."

Un ingénieur prétend que l'on juge une ville par l'entretien de ses rues. Alors quel jugement passerait-il sur Québec? Casse-cou!

Au lendemain du 17 août 1936, Grégoire s'est imaginé qu'il pourrait faire de Québec une ville fermée. Déception sur déceptions.

On parle de répudier le contrat de l'incinérateur. On ne respectera pas plus les contrats que les engagements, que les promesses.

Il y a au moins quatre ans que l'on parle de la municipalisation de l'électricité et la clause du bill qui la concerne n'est pas encore prête.

Une Juste Appréciation

Les journaux qui ont fait des commentaires sur l'élection de la Beauce sont plutôt rares. Les grands quotidiens, qui sont sensés diriger l'opinion publique, ont été trop opportunistes pour se hasarder.

Quelques hebdomadaires, cependant, ont crânement apprécié cet incident électoral. Parmi ceux-là signalons le Progrès du Golfe, un des hebdomadaires le plus vivant et le mieux rédigé de la presse rurale.

Sur l'élection de la Beauce et l'avatar du groupe Hamel, voici ce qu'il écrit :

Le Dr Hamel ne pouvait faire de pire erreur, au détriment de la cause qu'il défend avec une indubitable sincérité et une âpre énergie, que d'aller confier à un électoral soumis à toutes sortes de pressions, tirailé en tous sens par des influences, des contingences, des facteurs plus ou moins impondérables susceptibles de l'impressionner davantage, la tâche de rendre en cette cause un jugement, sans appel, d'approbation ou de condamnation. "Si vous n'écrivez pas mon candidat, je déposerai les armes," a-t-il dit en substance aux électeurs beaucerons. Et ceux-ci lui ont répondu en élisant le candidat de M. Duplessis... Voilà.

C'était faire preuve d'une vaine témérité et exécuter un périlleux faux-pas que de fixer ainsi d'avance le sens d'une défaite qui s'annonçait inévitable pour le candidat d'un groupe relativement peu connu, sans organisation, sans ressources, coincé par des adversaires particulièrement bien armés et résolus à triompher.

Du reste, le premier faux-pas avait été commis dès le début de la campagne électorale lorsque le groupe Hamel s'aventura dans le comté de Beauce avec son propre candidat, au lieu de se rallier tout simplement au candidat de l'Action Libérale Nationale, ou plus simplement encore de s'abstenir comme le fit l'opposition libérale.

Sans doute, le problème de l'électricité ne perd rien de son importance, et sa solution, pour n'être ni rapide, ni radicale, n'en restera pas moins l'une des questions d'actualité à la Législature et dans le public. Mais l'étatisation préconisée par le groupe Hamel a reçu, dans l'élection "partielle" du 17 mars, un coup qui, selon toute vraisemblance, lui sera pour longtemps funeste.

(Progrès du Golfe)

JACK.

Les remarques modérées mais justes reflètent assurément l'opinion des hommes pondérés. C'est une lamentable aventure que l'on doit attribuer à un entêtement déplorable.

Nous croyons savoir que le principal instigateur de cette échafourée fut le maire Grégoire. N'est-ce pas son secrétaire particulier qui a soumis à M. Cliche le fameux ultimatum?

Le maire Grégoire a reçu là une blessure mortelle.

Le maire a déjà représenté la ville de Québec aux fêtes de Jacques Cartier à St-Malo, en 1934. Ce voyage, qui a suscité des discussions dans le temps a coûté assez cher aux contribuables. Il était à propos.

Il n'en est pas de même pour le couronnement. La province de Québec sera représentée par son premier ministre. Cela suffit pour cette démonstration.

Mais le maire tient à y aller, il tire ses ficelles pour s'y faire autoriser.

Dans l'état actuel de nos finances, dans le désarroi actuel de l'administration, le conseil n'a pas le droit de dilapider les argent de son peuple pour permettre au maire Grégoire d'aller se pavanner à Londres en quête de décorations aux dépens de la princesse.

Quand la ville a refusé des contributions à des oeuvres méritoires elle n'a pas le droit de se saigner pour le seul bénéfice de son maire. S'il tient à y aller, qu'il y aille à ses dépens. N'a-t-il pas à son entière disposition les \$2,000 que la ville lui paie pour son chauffeur alors qu'il se chauffe lui-même.

D'ailleurs, s'il faut en juger par la façon dont il s'acquitte de ses devoirs, par les retards qu'il apporte à toutes les questions administratives, il n'a pas, il ne peut pas avoir le temps d'y aller.

Les grands B de la politique: Bennett, Bouchard, Bastien, Bertrand, Bercovitch. Québec a aussi ses grands B parmi les assassins. Les trois derniers: Bigaouette, Bilo-deau, Bernard.

Publicité Criminelle qui doit Cesser

Chacun d'averti le reconnaît: même s'il ne le crie pas sur les toits; il se commet des abus criants, des abus que l'Etat à l'IMPERIEUX devoir de réprimer au plus tôt, à la radio et dans la plupart de nos journaux.

Les lois qui régissent la presse et la radio devraient être plus rigoureuses tandis que les personnes, auxquelles il incombe de voir à leur application, devraient se montrer TOUJOURS très sévères, autrement dit plus consciencieux.

Cette licence à la radio et dans la presse que semble approuver l'Etat, sinon d'une façon formelle du moins tacite, donne présentement lieu à toutes sortes d'abus.

La plupart de nos propriétaires de journaux, de revues et de postes émetteurs radiophoniques sont animés d'un tel esprit de lucre et de mercantilisme qu'ils refusent de croire à la possibilité des mauvais effets de la publicité intense faite à certains produits pharmaceutiques, à certaines pilules, à certaines poudres et à certains toniques.

Cette publicité rapporte beaucoup d'argent aux propriétaires des journaux et des postes émetteurs de T. S. F. qui s'en chargent. Ceci n'est un secret pour personne que ces gens de la radio et de la presse voient leur fortune s'accroître tous les jours, qu'ils accumulent des profits énormes en exploitant ces "mines" que mettent à leur disposition les autorités civiles bonnasses et les marchands crédules. Le jeu en vaut donc la chandelle. Pourvu que certains individus y trouvent leur profit, pourquoi restreindre des activités qui ne demandent qu'à se développer sans cesse, fut-ce même au prix de pénibles conséquences dans la société? Mais, diront les personnes honnêtes, de plus en plus rares de nos jours, que fait-on de la conscience, de la morale et du droit naturel qui ont pourtant des droits chez l'homme? Ce qu'on fait de tout cela? On s'en moque, on les ignore, on les méprise, on les

nie même. Si les gens du "brain trust", qui ne sont pas toujours les plus intelligents, sont autorisés à ignorer ces ordonnances de la raison et de la morale chrétienne; si les gens du "brain trust" ont le droit de se moquer du peuple et de se considérer comme des "intouchables", pourquoi les gens de la radio et de la presse n'en feraient-ils pas autant, pourquoi ne s'abandonneraient-ils pas à tous leurs caprices, pourquoi, enfin ne donneraient-ils pas comme les premiers la preuve qu'il y a deux justices chez nous: une, qui est très rigoureuse et inflexible, pour les gueux et l'autre, qui est douce et volatile, pour les puissants et les arrogants.

Nos lois condamnent le suicide, autrement dit la destruction volontaire rapide: à cela nous n'avons rien à dire, si ce n'est que nous approuvons ces mesures, d'ailleurs d'absolue nécessité dans tout pays civilisé et policé. Mais convient-il d'ajouter, il est d'autre forme de suicide que la rapide. Ainsi, nous désapprouvons l'Etat qui, pour des raisons que nous ne parvenons pas à découvrir, ne condamne pas également ces destructions volontaires lentes, d'usage courant de nos jours et autour desquelles la radio et la presse font une publicité énorme, sans doute parce qu'elles y trouvent leur profit. Vous absorbez un poison, vous vous logez une balle dans la tête, vous respirez un gaz mortel bref, vous tentez de vous détruire. Pour une raison ou pour une autre, votre projet ne se réalise, c'est-à-dire que vous manquez votre coup. Un appel téléphonique met un officier de police au courant de votre tentative de suicide, heureusement avortée. En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, des agents de police s'amènent, vous arrêtent, vous traduisent devant un magistrat qui, neuf fois sur dix, vous condamne à la prison. Cette mesure, pour injuste qu'elle semble paraître de prime abord, s'impose: il ne faut pas que l'homme attente à ses jours, il faut au contraire qu'il apprenne à res-

pecter la vie qui est en lui. Cette vie, il faut bien qu'il le sache, elle ne lui appartient pas: elle est la propriété EXCLUSIVE de Celui de qui tout émane: Dieu. D'où le devoir de chacun de respecter la vie qui est en soi et l'OBLIGATION GRAVE pour l'Etat de prendre les moyens pour assurer le respect de cette loi chez ses sujets.

Ce n'est pas tout de sévir contre les malheureux, qui généralement sous le coup d'une violente passion, à leurs yeux insurmontable, attendent à leurs jours; il faut également sévir contre les personnes qui ont mis entre les mains de ces malheureux l'arme qui a servi au crime. Celui qui tient le sac n'est-il pas aussi coupable au yeux de Dieu et de la raison que celui qui fait le coup? Celui qui vous procure le poison ou le revolver, celui qui vous suggère ou vous fournit l'arme dont vous vous servirez pour perpétrer votre crime, ne devrait-il pas, lui aussi répondre du crime infamant qui est imputé de nos jours aux seules victimes de ces attentats?

Cette loi, qui réprime et châtie le suicide, ne devrait pas s'appliquer dans les seuls cas de suicides violents, mais aussi dans les cas de suicide lents.

C'est cette application, dont on ne saurait mettre en doute la logique sans s'exposer au ridicule et au mépris de tous, qui nous amène à dénoncer ici cette publicité criminelle, faite à la radio, dans nos journaux et dans la plupart de nos revues, par des gens tout à fait dénués de bon sens et de conscience contre lesquels l'Etat se doit de sévir avec toute la rigueur de la loi. Ces criminels que nous signalons respectueusement à l'attention de nos chefs et dont nous fustigeons la conduite ici ne sont autres que ces pharmaciens, ces médecins, ces propriétaires de journaux, de revues et de postes émetteurs radiophoniques qui annoncent, recommandent ou vendent ces mille et une "préparations" pharmaceutiques aux effets magiques, de ces poudres qui digèrent tout, de ces poudres qui libèrent les femmes enceintes, de ces poudres qui font maigrir, de ces pilules, enfin, qui développent le physique féminin.

Ces poudres, ces pilules et tous ces produits pharmaceutiques, absorbés en petite ou en grande quantité, ne manquent jamais d'affecter un jour ou l'autre la santé des personnes qui en font usage. Si l'on veut être sincère dans le monde médical, n'est-on pas forcé d'admettre que la tuberculose, le cancer, le rachitisme, le rhumatisme, la paralysie, la névrose, les troubles génitaux, la cardialgie, les maladies d'estomac et des reins, voire même l'alimentation mentale sont imputables généralement à l'usage de ces poudres et de ces pilules magiques, à l'emploi de ces produits pharmaceutiques aux effets merveilleux.

On conseillera à ses auditeurs et à ses lecteurs de faire de copieux repas, de se gaver comme des porceaux, puis, le repas terminé, d'absorber une cuillerée à dessert de telle poudre dans un peu d'eau chaude et le tour sera joué. Les aliments seront bientôt dissous et avec autant de facilité que si on avait fait un repas frugal, mais, le pauvre estomac, les intestins, le foie, le pancréas et le pauvre coeur, sans omettre les nerfs, n'auront-ils pas à souffrir un jour ou l'autre de ces abus de table, pourront-ils échapper aux conséquences inévitables et terribles de cette suralimentation, de l'expansion et de l'hyperproduction de ces viscères?

Pareille publicité n'en est-elle pas une de criminelles? Si oui, d'où vient que l'Etat ne faille

Suite à la page 7